



Certification Qualifoudre



Olivier.hyvernage@ineris.fr

www.qualifoudre.org

Certification des organismes compétents par l'INERIS

- **Un nombre d'entreprises certifiées important :
Plus de 150 sociétés**
- **Cadre réglementaire principale :
Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011
(ICPE Autorisation)**
- **Cadre normatif :
NF EN 62305-x, NF C 17-102**
- **Mise en place d'un référentiel adapté : référentiel Qualifoudre V3.3**



Référentiel QUALIFOUDRE V3.3



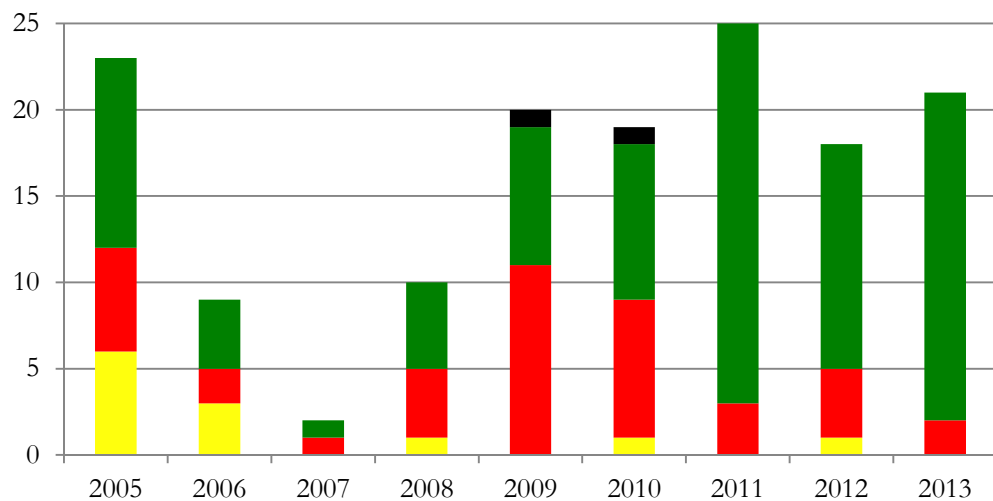
Domaine d'application de la certification

La certification Qualifoudre de l'organisme (société) est applicable pour les activités suivantes :

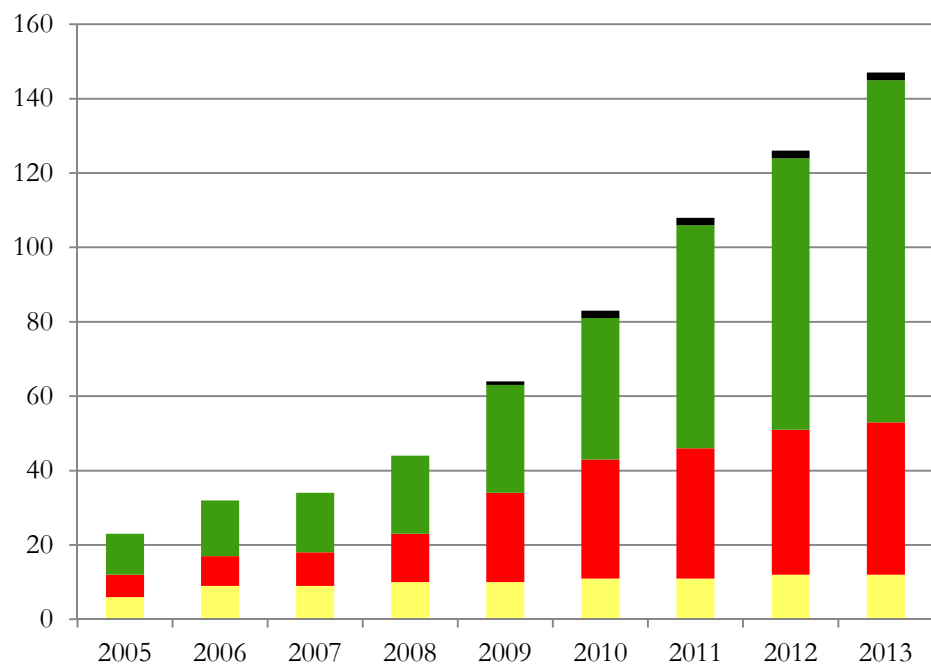
1. FABRICATION,
2. ANALYSE DU RISQUE Foudre (ARF),
3. ETUDE TECHNIQUE (ET),
4. INSTALLATION,
5. VERIFICATION,

La certification des personnes qui travaillent dans le domaine de la protection contre la foudre se décline en 4 niveaux de compétence pour les acteurs suivants :

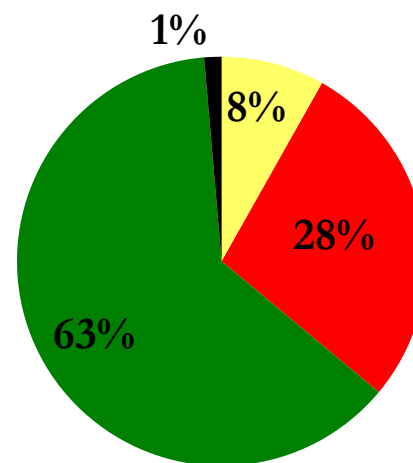
- ❖ Niveau 1 : Opérateur, rédacteur, relecteur, exécutant,
- ❖ Niveau 2 : missions de niveau 1, contrôleur, vérificateur, approbateur,
- ❖ Niveau 3 : missions de niveau 2, référent technique,
- ❖ Niveau 4 : formateur, expert.



Nombre de qualifications délivrées par activité et année

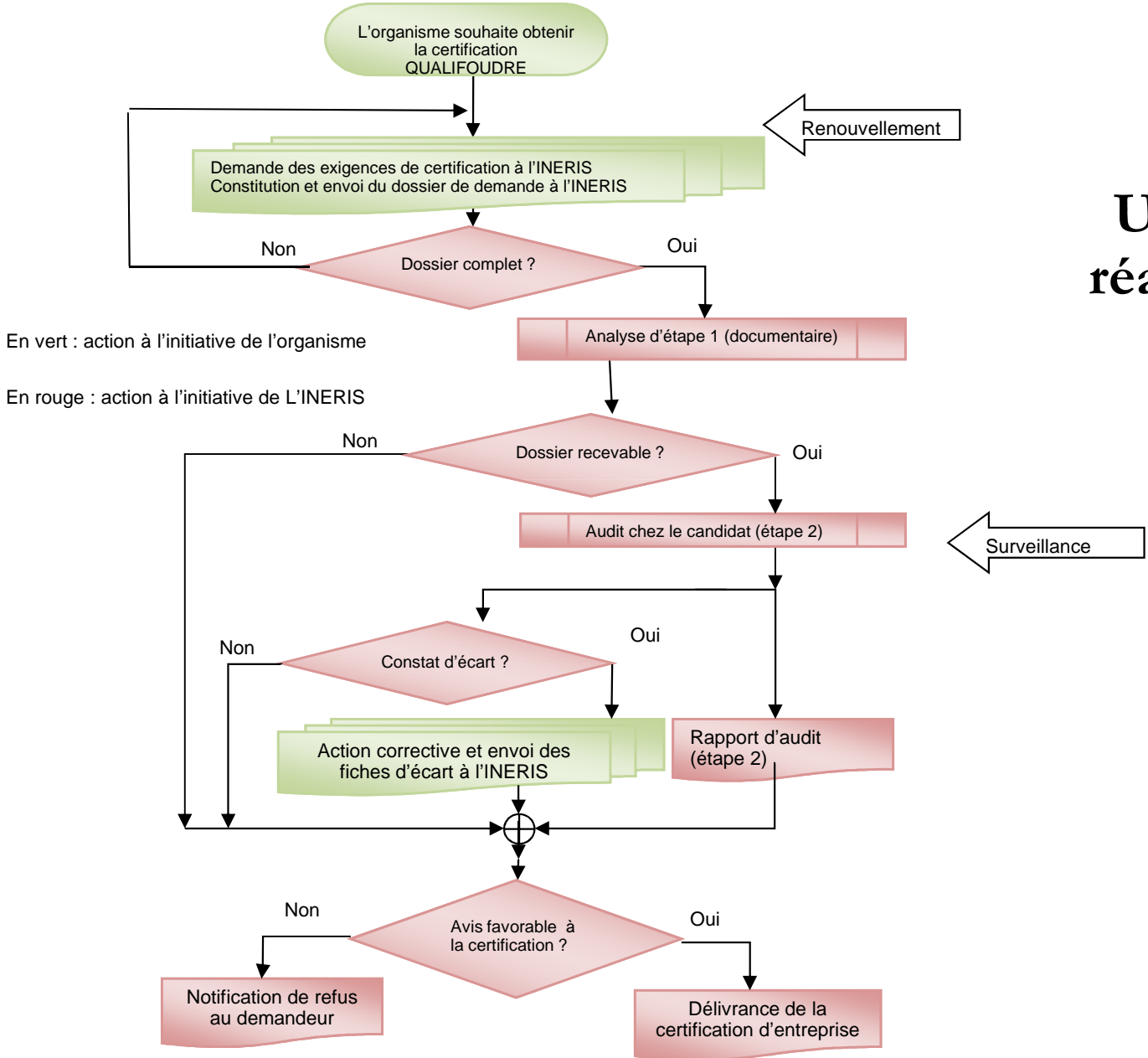


Nombre de qualifications cumulées



**Activité principale
des professionnels qualifiés**

Déroulement de la certification des organismes (sociétés)

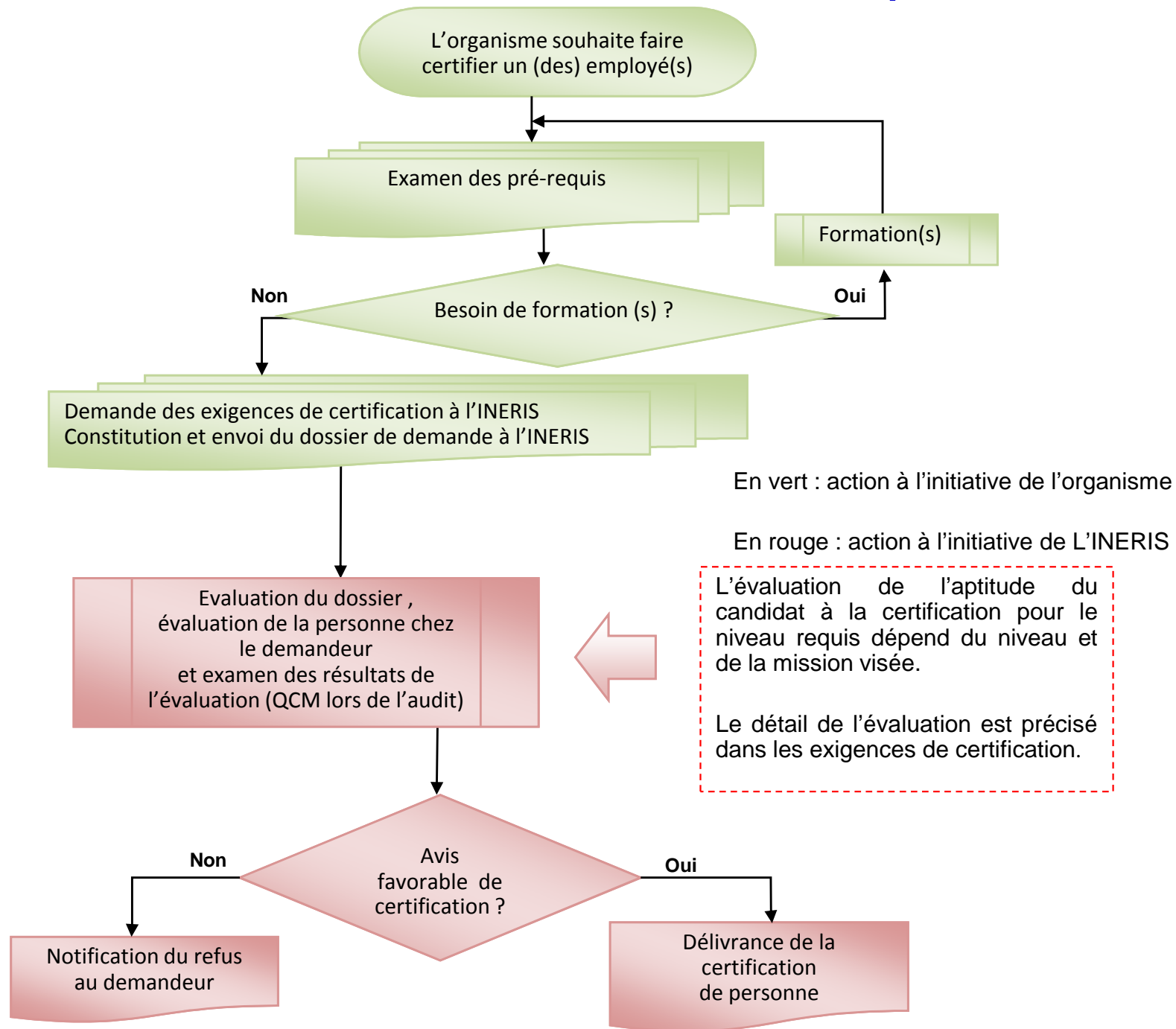


En vert : action à l'initiative de l'organisme

En rouge : action à l'initiative de L'INERIS

Un audit est réalisé chaque année

Déroulement de la certification des personnes





EXIGENCES

Pour

Les organismes (sociétés)

Les personnes

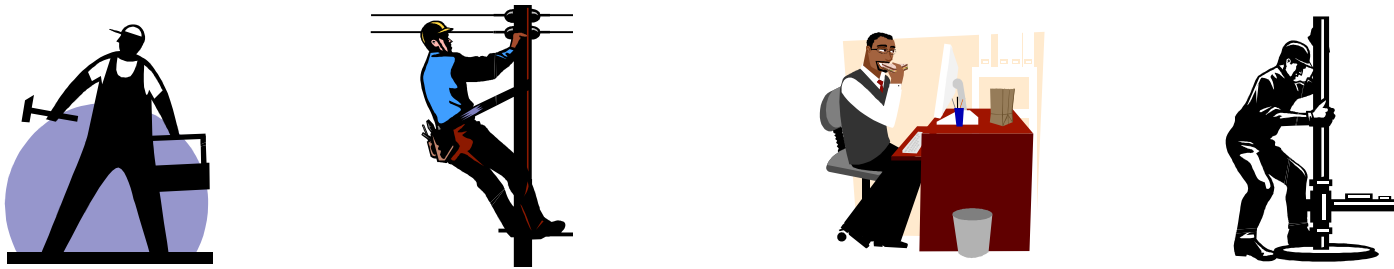
Exigences de certification des organismes

Recevabilité du dossier de demande

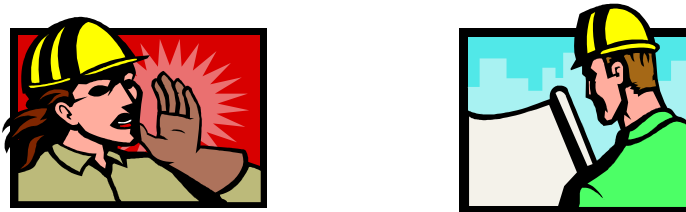
Audit, il comprend au minimum l'évaluation des éléments suivants :

- ✓ la conformité aux référentiel 3.3 QUALIFOUDRE ;
- ✓ La conformité aux exigences V3.3 de certification ;
- ✓ La conformité par rapport aux exigences réglementaires ;
- ✓ Le respect des normes et des règles de bonnes pratiques ;
- ✓ La maturité du système de management (§ 6 et 7 ISO 9001);
- ✓ La maîtrise opérationnelle des activités.

Désignation des personnes



L'organisme s'engage à faire intervenir des personnes titulaires, d'une attestation au moins de **niveau 1**, encadrées par un ou des **niveaux 2**



Une personne de l'organisme disposant d'une attestation à minima de **niveau 2** doit vérifier et valider les missions réalisés par le niveau 1.



La formation initiale d'un niveau 1 peut être assurée par une personne **niveau 3** de l'organisme ou par un formateur **niveau 4** qui peut être extérieur à l'organisme.

Le formateur niveau 4 réalise également la formation approfondie destinée aux niveau 2 et 3.



Certification Qualifoudre



olivier.hyvernage@ineris.fr